

Pour défendre mes idées et mes valeurs je soutiens 100% ASNIERES



NOM*		PRÉNOM*	
N°*	RUE*		
CODE POSTAL*		COMMUNE*	
E-MAIL		TÉLÉPHONE	
PROFESSION		NATIONALITÉ*	
DATE DE NAISSANCE*			

*Champs obligatoires

☐ **OUI**, je veux, grâce à ma contribution, doter 100% ASNIERES des moyens nécessaires pour agir et défendre nos idées et nos valeurs.

..... € 100€ 70€ 50€ 30€ 10€
Soit après réduction d'impôt 34€ 24€ 17€ 10€ 3€

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de l'Association de Financement 100% ASNIERES (Association agréée n°633).

- ☐ En cochant cette case, je certifie sur l'honneur que mon règlement provient de mon compte bancaire personnel et non d'un compte d'une personne morale et, conformément à l'article 1-4 de la loi n°88-227 du 1 mars 1988, que je suis de nationalité française ou résidant en France.
- ☐ J'ai lu et j'accepte les mentions d'information relatives au plafond légal et au recueil des données personnelles ci-dessous.
- ☐ En remplissant mes coordonnées, j'accepte de recevoir des communications à caractère politique

Votre don vous donne droit à une réduction d'impôt

La contribution que vous faites aujourd'hui vous donne droit à une réduction annuelle d'impôt sur le revenu pour 66% de son montant, dans la double limite de 20% du revenu imposable et de 15 000 euros de dons par foyer fiscal. Pour cette année, un reçu à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressé en avril 2020 à votre adresse fiscale (qui doit être celle mentionnée sur ce document).

Un don de : Vous revient à :

30 €	10,20€
70 €	23,80€
100 €	34,00€
120 €	40,80€

À NOTER : dans le cadre de la mise en œuvre du prélèvement à la source, le bénéfice de la réduction d'impôt pour les dons effectués en 2019 est maintenu. Comme chaque année, le montant des dons devra être déclaré au moment de votre déclaration de revenus*.

*Sous réserve de modifications réglementaires à venir.

Merci de renvoyer ce document accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de l'Association de financement 100% ASNIERES au 70 Avenue d'Argenteuil - 92600 ASNIERES SUR SEINE

Plafond légal :

Dans le cadre de la loi n°88-227 du 1 mars 1988 relative à la transparence de la vie publique, la somme annuelle des cotisations et dons versés par une personne physique à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement, ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis politiques, est plafonnée à 7500 € (15000 € par foyer fiscal). Cela signifie que l'ensemble des dons et cotisations que vous versez sur l'année aux différents partis politiques que vous souhaitez soutenir ne peut excéder 7500 € (15000 € par foyer fiscal). Aussi, conformément à l'article 1-4 de cette loi, une personne physique peut verser un don à un parti ou groupement politique si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. Les personnes morales à l'exception des partis ou groupements politiques ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupements politiques, ni en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Les personnes morales, à l'exception des partis et groupements politiques ainsi que des établissements de crédit et sociétés de financement ayant leur siège social dans un État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ne peuvent ni consentir des prêts aux partis et groupements politiques ni apporter leur garantie à des prêts octroyés aux partis et groupements politiques. Selon l'article 1-5 de la loi précitée, les personnes qui ont versé un don en violation des règles exposées ci-dessus sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45000 € d'amende.

Politique de protection des données personnelles :

Les informations que vous nous communiquez sont exclusivement réservées à l'usage de 100% ASNIERES. Vous consentez à ce qu'elles soient utilisées pour des opérations de communications politiques, pour la gestion de vos adhésions/dons et de nos relations. Vos données ne pourront être communiquées qu'à des cocontractants qui, en leur qualité de sous-traitants, n'agissent que sur notre instruction et seront soumis à une stricte obligation de confidentialité. Elles ne seront transférées que dans des pays présentant une protection adéquate au regard des garanties imposées par la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. En application des articles 38 et suivants de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation et de portabilité des informations vous concernant. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser un courriel à aeschlimann2020@gmail.com ou un courrier à 100% ASNIERES - 70 Avenue d'Argenteuil - 92600 Asnières sur Seine. Votre demande doit être accompagnée d'une photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature. Vous avez également la possibilité de contacter notre Délégué à la Protection des Données (DPO) en lui écrivant à aeschlimann2020@gmail.com ou à 100% ASNIERES - 70 Avenue d'Argenteuil. Si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du règlement n° 2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.